Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Répartition d eau chaude par le syndic

Par Mouche

Bonsoir
Notre syndic vient de nous faire comprendre après plus de 15 de relevés de compteurs d eau chaude par onde que les compteurs qui ne sont pas relevés pour cause de panne ne sont pas facturé..
Donc les autres copropriétaires paient pour les compteurs non relevés lors de la régularisation des charges et payent donc pour les copropriétaires non relevés
Cette pratique est elle normale..?
Le syndic nous dit au il préfère cela que d accepter le relevé manuel des compteurs pourtant possible par le aite du prestataire de relevé à cause des erreurs manuels
Tout cela est il légal..
Sachant que le relevé manuel est d après moi meilleur que de ne rien avoir et aurait parmis aussi se voir si le compteur est en panne ou juste le module d émission des onde du compteur
Cordialement
Philippe M

Par Henriri

Hello,

Le problème n'est-il pas d'abord celui technique de faire réparer les cas de télétransmission en panne ? Et en attendant de procéder à des relevés manuels des index quand la télétransmission ne donne rien ?

En tout cas pour moi c'est le syndic qui est responsable d'avoir négligé ce problème en se contentant de répartir les factures d'eau chaude entre les seuls copropriétaires dont la télétransmission est opérationnelle...

A+

Par yapasdequoi

Bonjour
Lors du vote de la pose de ces compteurs, aviez-vous prévu un forfait en cas d'absence du relevé ?
A qui appartiennent les compteurs ?
Depuis 5 ans personne n'a vérifié les comptes de la copropriété ?
Que fait le conseil syndical ?